

**COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
DU 1^{er} ARRONDISSEMENT**

Séance du mercredi 3 décembre 2014

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET,
M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON,
M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA,
M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Josy POSINE,
Mme Catherine SALVADOR, M. Baptiste BOUSSARD,
Mme Catherine TRONCA.

EXCUSÉ

M. Loïg RAOUL (donne pouvoir à Mme Catherine TRONCA).

* * * * *

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} Arrondissement.

* * * * *

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET, et à l'unanimité, M. Baptiste BOUSSARD et Mme Catherine TRONCA sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

* * * * *

M. Jean-François LEGARET constate que plus de la moitié des membres du conseil d'arrondissement sont présents, ce qui rend possible la tenue de la séance. Il déclare ainsi la séance du CICA ouverte. Il rappelle ensuite que la séance sera consacrée aux équipements et essentiellement aux équipements publics des Halles.

Il remercie pour leur présence M. Bruno JULLIARD, Premier Adjoint à Madame la Maire de Paris, chargé de toutes les questions relatives à la culture, au patrimoine, aux métiers d'art, aux entreprises culturelles, à la nuit et aux relations avec les arrondissements. Il remercie également M. Noël CORBIN, directeur des affaires culturelles de la ville de Paris, Mme Frédérique GERARDIN, conseillère à la culture au cabinet de Madame la Maire de Paris, Monsieur Sébastien HENNICK, membre du secrétariat de la ville et membre de la mission des Halles. Il remercie d'autre part M. Pascal GALLOIS, directeur du Conservatoire Mozart, Mme Armel CHABERT, directrice du centre d'animation les Halles-le Marais, ainsi que de nouveaux venus, qui vont gérer de nouveaux équipements, comme M. Jean-Marc MOUGEOT, directeur du centre Hip Hop La Place, M. Guillaume DESCAMPS, directeur de la maison des pratiques amateurs et M. Romain GAILLARD, directeur de la bibliothèque des Halles.

Il relève que de nombreuses questions ont été posées, ce qu'il considère logique au regard de l'intensité du sujet. Il précise qu'elles ont été regroupées par grandes thématiques.

Il donne en premier lieu la parole à M. Bruno JULLIARD, en le remerciant à nouveau pour sa présence.

M. Bruno JULLIARD le remercie ainsi que les différents participants. Il exprime d'abord sa satisfaction que les équipements publics qui seront livrés dans la Canopée ouvriront bientôt leurs portes, à l'automne prochain. S'il rappelle qu'il n'était pas premier adjoint lors des discussions décisives sur le sujet, il rappelle qu'un travail de longue haleine a été produit, qui a mobilisé beaucoup d'énergie. Il remercie l'ensemble des personnes qui y ont pris part. Il remercie également les directeurs et directrices des différents équipements culturels concernés par la Canopée et exprime le souhait de la municipalité que ces équipements ne se limitent pas à un "millefeuille" d'équipements culturels, avec leurs propres identités, missions et publics, sans lien entre

eux, sans âme commune et sans objectifs partagés. Pour lui, le centre de Paris, grâce aux équipements publics de la Canopée, va se doter d'une densité de programmation culturelle et d'équipements amateurs ou professionnels sans équivalent à Paris, ce qui constituera une richesse pour l'ensemble de la ville et même de la métropole, au regard du brassage de population qui le caractérise.

Il cite ensuite les différents équipements qui seront livrés à l'automne. En premier lieu, il évoque le conservatoire de près de 2500 mètres carrés auquel il attache beaucoup d'importance dans la mesure où, selon lui, le service public d'éducation musicale doit être renforcé pour être plus accueillant, efficace, avec des pédagogies innovantes, une grande ouverture aux populations aux origines sociales diverses, des liens renforcés avec les établissements scolaires, les orchestres ou d'autres types d'équipements publics - comme la Philharmonie de Paris, par exemple - et les autres Conservatoires. Il cite ensuite la bibliothèque de plus de 1000 mètres carrés. Il salue le remarquable travail de préfiguration mené à cette occasion et révèle avoir constaté le caractère essentiel du travail en amont pour permettre à la bibliothèque, lors de son ouverture, d'être accueillante, pertinente dans les propositions de prêt, dans les activités culturelles et artistiques proposées. A ses yeux, tant au regard du fonds que de l'animation, cette bibliothèque sera tout à fait exceptionnelle. Il souhaite par ailleurs qu'elle puisse faire partie des bibliothèques expérimentales qui seront ouvertes le dimanche. Il évoque ensuite la maison des pratiques artistiques amateurs - MPAA - qui couvre plus de 1 000 mètres carrés, pour rappeler qu'après l'ouverture de la première MPAA, en 2008, la demande de la population parisienne est massive - quelles que soient les générations- quant aux pratiques artistiques amateurs. Il reconnaît que si l'offre municipale est très diverse elle n'est pas toujours très lisible, avec les ateliers beaux-arts, Paris ateliers, les MPAA, mais rencontre toujours un grand succès. Il souhaite ainsi que la nouvelle MPAA soit le lieu de rencontre des pratiques amateurs, en lien avec des professionnels, du soutien à la création et de l'aide au passage à une pratique professionnelle. Selon lui, cette politique est un vrai succès pour Paris, comme le démontre le fait que les maires d'arrondissement citent le plus souvent des bibliothèques, des extensions de conservatoire et désormais des MPAA comme propositions d'investissement ou d'équipement nouveau.

Il évoque ensuite comme établissement phare – et se dit heureux dans la mesure où il a participé au projet – la création de La Place, le centre culturel Hip Hop de plus de 1 400 mètres carrés qui constituera un lieu innovant, unique en France, à destination du grand public mais aussi des professionnels ou des pratiques amateurs, dédié à la culture Hip Hop dans toute sa diversité, avec toutes ses esthétiques. Il se félicite d'avoir eu la chance d'être accompagné dans ce projet par Jean-Marc MOUGEOT qui a mené un travail remarquable. Il se dit par ailleurs convaincu que cet équipement constituera un lieu phare pour l'ensemble de la ville.

Il poursuit en présentant les différents objectifs de la municipalité; en commençant par les publics. L'ensemble des parisiens doit ainsi pouvoir bénéficier de tous ces équipements, qui ont été conçu de manière à répondre aux attentes et besoins de la jeunesse, des familles, des personnes âgées ainsi que des non-parisiens, de passage aux Halles. Il ajoute que l'innovation constitue un fil rouge pour ces équipements, comme l'illustrent La Place, la MPAA ou la bibliothèque, au regard de la modernité des équipements ou de l'innovation des pratiques culturelles proposées. Il estime ainsi que la Canopée sera dotée du réseau d'équipements culturels les plus innovants et audacieux de la capitale.

Il conclut son propos en rappelant son souhait d'éviter une forme de "millefeuille" des équipements publics, considérant qu'il ne suffit pas que la tutelle soit assurée par la même direction des équipements culturels pour permettre une forme d'osmose et de partage entre les différents équipements. Cette osmose doit selon lui se construire, comme ce sera le cas avec la Canopée, puisque les différents directeurs se connaissent et travailleront ensemble, en réalisant notamment des liens entre le fonds de la bibliothèque et La Place, entre la MPAA et la totalité des autres équipements, au-delà de la mutualisation des espaces, avec une forme de mutualisation des contenus, permettant le passage des différents publics, avec des propositions artistiques communes. Il indique avoir insisté pour que cette dimension soit prise en compte dès l'ouverture de ces équipements. Il ajoute que les Halles devront être marquées par une cohérence globale, intégrant le Forum des images, grâce une amélioration de la disponibilité des salles et de meilleurs échanges entre contenus.

Enfin, il rappelle que des investissements massifs pour la culture seront également réalisés dans le centre de Paris avec la rénovation des Théâtres de la ville et du Châtelet. La densité de propositions culturelles au centre de Paris nécessite en effet selon lui que les liens entre les différents équipements culturels se multiplient car ils constituent une chance exceptionnelle pour Paris. Il espère donc que cette offre rencontrera le succès grâce la qualité des propositions qui seront faites et par le succès populaire qu'elles rencontreront, au-delà du succès d'estime.

M. Jean-François LEGARET passe ensuite la parole à M. le directeur des affaires culturelles, notamment pour obtenir des précisions concernant le calendrier de mise à disposition et d'ouverture des équipements.

M. Noël CORBIN précise en préambule qu'il n'occupe pas une position de monopole mais se perçoit comme un fédérateur et un facilitateur pour l'ensemble des structures présentes dans la Canopée mais aussi le Forum des images, la médiathèque François TRUFFAUT et la médiathèque musicale de Paris. Il s'appuie ensuite sur un document powerpoint projeté aux participants pour présenter l'organisation des espaces, leur répartition, leur mutualisation et ce qui constitue l'identité propre au lieu.

Il indique que l'espace total de la Canopée représentera 6 000 mètres carrés consacrés à la culture et aux pratiques artistiques innovantes et de création pour les pratiques amateurs et professionnelles, au cœur de la capitale. L'aile sud accueillera le Conservatoire, qui regroupera 2 600 mètres carré, pour les différentes disciplines, sous la direction de Pascal GALLOIS, dont il salue la capacité d'innovation. L'aile nord regroupera pour sa part 4 espaces, avec le kiosque jeune, la bibliothèque, La Place et la MPAA, pour fournir une offre riche et diversifiée en direction du public jeune métropolitain pour répondre à ses attentes. La diversité des pratiques artistiques sera organisée au travers de missions communes puisque l'ensemble des établissements intégrera et inscrira en priorité au cœur de ses missions la jeunesse, la modernité et la dimension métropolitaine. Ces établissements seront par ailleurs ancrés dans les pratiques les plus actuelles, en s'appuyant sur une réalité patrimoniale à l'exemple du Conservatoire, de la bibliothèque ou de La Place. Les nouvelles technologies, l'ouverture à la création et à la participation citoyenne seront également encouragées pour toucher les différents publics qui se croisent aux Halles.

Il résume ainsi l'objectif de l'ensemble des équipements: offrir au plus grand nombre un espace innovant de création et de pratique culturelle, par l'offre de spectacle mais aussi en donnant l'occasion de participer par sa propre créativité. La démocratisation culturelle visant le plus grand nombre s'allie ici, selon lui, à la démocratie culturelle qui permet à chacun, à partir de son propre bagage, de son propre patrimoine culturel, de s'inscrire dans un parcours et dans une logique de vie culturelle qui constitue l'un des ferments de la citoyenneté.

Il précise que les 5 établissements travailleront de concert avec des synergies, des relations croisées et aussi, il l'espère, une forme de fertilisation croisée, les uns apprenant des autres, grâce au partage des espaces – avec la mutualisation de la salle de diffusion et de la salle de concert Hip Hop, des espaces de travail – au croisement des publics et des activités. Il revient ensuite sur le rendez-vous artistique commun avec les croisements possibles avec le parvis de la Canopée et le kiosque du Jardin Nelson Mandela, hors des structures. A ses yeux, le parvis constituera un lieu capital pour les animations extérieures. Revenant sur le rôle de fédérateur qu'il pourra jouer, il exprime sa satisfaction de voir l'envie commune qui émane des structures de travailler ensemble. Il commente ensuite la projection de la préfiguration de la salle de diffusion mutualisée, située dans le centre culturel Hip Hop, qui sera partagée entre le Conservatoire, La Place, la MPAA, qui constitue un espace acoustique configuré pour accueillir de grandes formations orchestrales et chorales, jusqu'à 100 musiciens. Il évoque d'autre part la salle dédiée au Hip Hop d'une capacité de 400 personnes debout sur 260 mètres carrés. Il cite par ailleurs l'une des salles de travail située au sein de la MPAA, avec des créneaux disponibles le mercredi, ainsi qu'une convention que signeront les établissements pour formaliser la mutualisation des salles, ainsi qu'une grande salle créée dans le Conservatoire, avec 170 mètres carrés et 6 mètres de hauteur et une capacité d'accueil de 80 personnes qui pourra satisfaire une part très importante des besoins du Conservatoire pour les auditions et les concerts de musique de chambre et de jazz.

Il ajoute que des rendez-vous artistiques communs seront organisés entre les structures, régulièrement. Il rappelle aussi que la question de l'animation autour des Halles fait l'objet d'une réflexion pour permettre aux équipements de profiter au maximum des espaces extérieurs pour organiser des événements hors les murs pour identifier les Halles comme un lieu de vie culturelle. Il insiste sur cette dimension de lieu de vie, de pratique de la culture, dedans mais aussi hors les murs, y voyant même une sorte de superbe laboratoire en la matière.

Il ajoute que la capacité d'accueil du Conservatoire est développée, avec 31 salles consacrées à la pédagogie, soit 400 mètres carrés supplémentaires. Il cite ensuite le grand pôle danse et théâtre, avec 4 salles de pratique, une salle de percussion avec l'objectif, à terme, d'accueillir 1 900 élèves. Les équipements les plus récents en matière de production et de diffusion sonore seront par ailleurs mis au service de cette pédagogie ambitieuse, avec la musique assistée par ordinateur, la musique électroacoustique - avec notamment un partenariat avec l'IRCAM. Il relève alors que la Canopée a pour la ville une fonction d'irrigation, notamment du forum mais également des institutions culturelles, autour, avec par exemple la maison du geste et de l'image, la maison de la poésie, Beaubourg, la gaîté lyrique. Le Conservatoire sera ainsi ouvert sur le quartier, ce qui lui semble très important au regard du rapport des élèves à l'enseignement à la musique sachant que la notion de plaisir doit à ses yeux être prise en compte, avec la restitution du travail mené par les élèves avec leurs enseignants.

Il indique ensuite que le kiosque jeune est ouvert pour les franciliens de 13 à 30 ans pour diffuser de l'information, constituer un espace de passage, pour les représentations produites par les établissements de la Canopée ou d'ailleurs. A ses yeux le fait que les Halles constituent un point nodal en termes de circulation constitue un avantage pour capter les publics.

Il confirme par ailleurs combien la ville est satisfaite de la création, avec M. MOUGEOT, du centre Hip Hop, un lieu unique en France, soutenu par le département de Seine-Saint-Denis et géré par une association dont la présidente est la styliste Agnès B. Il deviendra selon lui un centre de référence sur toutes les cultures Hip Hop à Paris, dont certaines sont mal connues. Les réflexions qui seront menées sur l'histoire de ces pratiques culturelles - musique, danse, street art - lui paraissent ainsi très intéressantes pour le grand Paris de la culture dans son ensemble. Le centre disposera d'espaces pluridisciplinaires avec une salle de concert pour accueillir l'ensemble des productions et de la diversité des productions qui relèvent globalement de ces pratiques.

Il projette ensuite la préfiguration de la coursive de la bibliothèque, bibliothèque du XXIème siècle, qui doit donner envie de venir en offrant l'ensemble des services proposés par une bibliothèque - prêt, lecture sur place - mais en constituant également un lieu d'action culturelle forte, ce qui lui paraît très important au regard de la question du rapport à la lecture publique, au livre. Il précise ainsi que l'objectif est de diversifier les visiteurs de la bibliothèque. Il salue le travail de Romain GAILLARD pour coordonner les structures de la Canopée et rappelle que la collection sera riche de 37 500 documents, notamment en matière de cultures urbaines et de Hip Hop. Des espaces chaleureux et ouverts seront disponibles avec notamment une vue panoramique sur le jardin Nelson Mandela et l'église Saint-Eustache, et viseront à "déglacer" le rapport à la culture en offrant des équipements innovants avec l'ensemble des nouvelles technologies et une attention particulière portée sur l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes. Il rappelle à cette occasion le travail mené avec l'association Chants Danses des sourds qui a cessé son activité désormais et insiste sur l'action d'intégration des personnes sourdes et malentendantes, qui sera menée au sein de la bibliothèque.

Il présente ensuite la MPAA, avec ses 5 grandes salles de répétition, pour les compagnies amateurs et les associations, permettant 7 000 heures de répétitions à des tarifs accessibles. Il précise que, dans une logique de réseau, la MPAA irrigue dans plusieurs arrondissements et que des partenariats très intéressants pourront se nouer. La complémentarité entre la pratique amateur du théâtre et des arts de la scène, par exemple, et le travail des Conservatoires lui semble ainsi une source de partenariats fructueux.

Enfin, il présente les plans projetés avec, au rez-de-chaussée, le kiosque jeune, au premier étage le Conservatoire et la bibliothèque et le centre Hip Hop et, au deuxième étage la MPAA et le deuxième étage du Conservatoire.

Il précise enfin que les équipements devraient être livrés à la fin 2015.

M. Jean-François LEGARET le remercie et propose de passer aux questions.

Il propose en premier lieu d'évoquer les espaces publics, avant d'aborder spécifiquement le jardin des Halles, les questions sur la sécurité, les questions sur la propreté et la salubrité, avant les questions diverses.

QUESTIONS RELATIVES A L'OCCUPATION DES ESPACES PUBLICS

M. Jean-François LEGARET donne d'abord la parole à M. Jacques CHAVONNET.

QUESTIONS DE M. JACQUES CHAVONNET, PRESIDENT DE L'ADRAQH

M. Jacques CHAVONNET, président de l'ADRAQH, souhaite poser des questions concernant les conditions d'exploitation. Il rappelle en premier lieu que, pendant la concertation, une salle avait été promise à une association très active sur le Forum dénommée « Chant Danse des sourds ». Il aimerait avoir des informations sur le devenir de cette association qu'il jugeait très sympathique et qui contribuait à l'animation des Halles.

M. Jean-François LEGARET croit avoir compris que leur projet a été fusionné avec l'aménagement de la bibliothèque, comme le directeur de la culture l'a évoqué, mais il souhaiterait des éléments de réponse complémentaires.

M. Bruno JULLIARD confirme que l'association était très investie et qu'elle a été reçue deux ans auparavant par la DAC. Au regard du projet de la bibliothèque mais aussi de la cessation de son activité, l'association a retiré sa demande. Il insiste sur le fait qu'une concertation a ainsi été menée avec l'association qui ne présente donc plus cette demande aujourd'hui.

M. Jacques CHAVONNET évoque ensuite le fait que deux toilettes étaient prévues, à l'origine, sur les plans de la Canopée avant de disparaître des plans et que les locaux prévus à cet effet soient redistribués. Il précise qu'en remplacement des sanisettes Decaux ont été prévues aux 4 coins du jardin, sous réserve de l'approbation des monuments historiques. Le plan montrant les installations a été fourni au conseil de quartier. Il ajoute que, lors d'un récent entretien, le directeur d'Unibail a indiqué qu'il avait l'intention de donner libre accès aux toilettes du forum au niveau moins1 contre une redevance habituelle de 0,5 euros ou en contrepartie de la possession d'une carte gratuite du forum durant l'ouverture de celui-ci. Il ajoute que les conditions et horaires doivent encore être confirmés par Unibail et souhaite savoir s'il y aura des toilettes publiques sur le site des Halles après 20h.

M. Jean-François LEGARET estime que cette question ne peut être éludée mais qu'une réponse lui sera apportée après d'autres questions. Il donne ensuite la parole à Mme Sylvie BONNEAU.

QUESTIONS DE MME SYLVIE BONNEAU PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DU CENTRE DE PARIS

Question 1 : Espaces de répétitions appropriés

Mme Sylvie BONNEAU rappelle d'abord que la grande salle du futur Conservatoire ne pourra accueillir les grandes formations. Elle ajoute que, lors d'une discussion, en début d'année, la DA lui avait précisé et confirmé que la mutualisation de la salle de la MPAA et de la salle de Hip Hop pourrait permettre d'accueillir les cursus existants et les nouveaux cursus en cours d'élaboration. Elle ajoute que, depuis juin 2013, l'association demande, pour les répétitions, la mise à disposition de ces deux salles au profit du CMA Centre avec un minimum de 60 heures par semaine pour accueillir les grandes formations mais aussi la mise en place de la formalisation de cet accès, sous la forme d'une convention tripartite (CMA Centre / MPAA / Hip Hop) d'au moins 4 ans et renouvelable par tacite reconduction. Elle précise que cette discussion s'est tenue avec le prédécesseur de M. CORBIN et qu'elle constate que ce sujet a évolué puisque la mutualisation va se mettre en place, comme l'a annoncé M. JULLIARD. Elle souhaite une réponse à ces demandes.

Question 2 : Auditions et concerts des grands ensembles

Mme Sylvie BONNEAU estime que, compte tenu des superficies des salles annoncées- la grande salle du Conservatoire ne comptant que 60 places assises, les salles mutualisées de la Canopée offrant une jauge de 100 places assises - cela signifie que, pour un ensemble ou un spectacle de plus de 50 élèves du CMA Centre, tous les parents ne pourront pas assister au concert. En effet, les frères ou sœurs, la famille, les autres élèves du CMA Centre seront priés de rester dehors. Il ne s'agit pas, selon elle, d'une hypothèse puisque le cas s'est déjà produit lors de concerts organisés, notamment à la Mairie IV^e arrondissement. Elle souhaite ainsi savoir pourquoi l'ancien Auditorium des Halles - et elle ajoute alors qu'elle regrette que la directrice du Forum des images ne soit pas présente alors qu'elle l'avait demandé lors du dernier CICA tout en remerciant, en revanche, tous les autres directeurs des différentes salles pour leur présence - aujourd'hui d'une capacité réduite à 440 places et pourtant notoirement sous-employé par le Forum des Images - ne pourrait-il pas être utilisé régulièrement, d'autant plus que son utilisation permettrait de réduire les coûts de transport et de personnels puisqu'il se situe à proximité immédiate du CMA actuel et du futur. Elle souhaite d'autre part savoir où en est l'enquête de la Commission de sécurité de la Préfecture de Police qui devait être menée sur l'utilisation de cette salle par le CMA Centre. Il lui semble que M. CORBIN avait d'ailleurs fait allusion à cette enquête lors de sa réponse en septembre. Enfin, elle se demande pourquoi une telle enquête est nécessaire alors que cet ERP accueille déjà des ciné-concerts et, certains mercredis, « Les après-midi des enfants ».

Question 3 : Mutualisation de la salle 500 du Forum des Images (FDI)

Mme Sylvie BONNEAU rappelle que, dans son courrier du 8 septembre 2014, déjà mentionné, la DAC allait examiner, avec le FDI, le cahier des charges d'une utilisation par le CMA Centre de la salle 500. L'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire du Centre de Paris (qui a obtenu pour l'exploitation de cette salle par le CMA Centre, plus de 1000 signatures de parents, professeurs, compositeurs, professionnels de la musique...) propose une allocation minimale annuelle de 144 heures (plutôt réparties sur les mois de décembre, mars et juin ce qui représente 19 représentations par an, 19 pré-générales et 19 générales.

Le CMA Centre étant appelé à devenir l'un des plus importants de Paris et ne disposant pas d'auditorium contrairement à ce qui a été annoncé, encore cette année, par la communication de la Mairie de Paris (Lettre Capitale No. 111 de février 2014) et promis par Madame HIDALGO également en février dernier au carreau du temple, et contrairement aux Conservatoires construits ou rénovés ces derniers mois (XII, XIII et XVII^e arrondissements), elle souhaite savoir à quelle échéance une convention de ce type est envisageable entre le FDI et le CMA Centre. Elle demande également pourquoi autant de réticences sont constatées face à un projet visant au meilleur rendement en termes d'utilisation d'un équipement public déjà lourdement

subventionné par le contribuable parisien (plus de 6 millions d'euros par an alors que le FDI fait l'objet d'un redressement fiscal en 2013) et dont le déficit, qui se chiffre en centaines de milliers d'euros, a pratiquement doublé entre 2010 et 2012.

Elle ajoute enfin que, lors d'un entretien, le 12 mars dernier, à l'Hôtel de Ville de Paris, avec la présidente de l'APEC du Centre de Paris, M. JULLIARD a annoncé le lancement d'un audit du Forum des Images. Elle souhaite donc savoir quels sont les résultats de l'audit de cet établissement qui emploie 70 personnes, pour plus de 6 millions d'euros de subvention.

M. Jean-François LEGARET donne ensuite la parole à Mme Elisabeth BOURGUINAT.

QUESTIONS DE MME ELISABETH BOURGUINAT – SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION
« ACCOMPLIR »

Mme Elisabeth BOURGUINAT, secrétaire de l'association Accomplir, souhaite d'abord savoir s'il est possible de disposer en amont du CICA - ou au moins après - du plan d'aménagement intérieur des différents établissements publics de la Canopée pour les étudier plus facilement et poser des questions plus pertinentes.

M. Jean-François LEGARET lui demande alors à quoi servirait la séance du CICA s'il lui répondait chaque fois avant la séance.

Mme Elisabeth BOURGUINAT lui rétorque que sa demande portait sur les plans et estime qu'une bonne concertation doit s'appuyer sur les éléments fournis en amont. Elle ajoute par ailleurs que les sièges sur lesquels les participants sont assis sont très peu confortables et se demande pourquoi M. LEGARET se refuse à les changer.

M. Jean-François LEGARET le reconnaît.

Mme Elisabeth BOURGUINAT souhaite ensuite que soient indiquées la taille et la capacité (en personnes assises et en personnes debout, en incluant les artistes) de toutes les salles d'audition ou de concert présentes dans les différents équipements de la Canopée (y compris la grande salle du Conservatoire qui est « en pente »). Elle précise que, si la capacité a été communiquée, avec 200 personnes assises, ce chiffre inclut les artistes. De même, dans le centre d'animation des Halles, la salle a une capacité de 100 personnes mais en incluant les artistes. Ainsi, elle précise qu'un concert avec une grande formation, de 100 musiciens, ne permettrait qu'à 100 personnes du public de s'asseoir.

Elle souhaite ensuite savoir quelles mesures seront prises pour que le Conservatoire dispose des salles de répétitions et de concert dont il a besoin pour offrir à ses élèves, d'une part, de bonnes conditions d'apprentissage et, d'autre part, une pratique de concerts et d'auditions suffisamment nourrie et gratifiante pour les encourager dans leurs efforts. Elle estime que ce point est très important. Elle cite ainsi l'exemple de ses deux filles qui ont appris la musique au Conservatoire du centre - dont elle remercie, à travers son directeur, tous les professeurs - dans le cadre d'une formation de très grande qualité mais estime qu'elle perd tout son sens si les enfants ne peuvent pas jouer en public, famille ou amis, afin d'attirer d'autres personnes vers ces pratiques.

Elle rappelle d'autre part que, lors de la concertation sur le projet des Halles, le souhait avait été maintes fois exprimé d'organiser une mutualisation des équipements pour une meilleure utilisation des ressources et aussi pour créer des synergies et favoriser les projets communs. Elle se réjouit ainsi des propos de M. JULLIARD en introduction. La Ville semblait favorable à cette option et désireuse de la mettre en œuvre. Mais, dans la mesure où les équipements ont des statuts différents (établissements publics, établissements en régie, délégations...), des directions de tutelle différentes (Direction des Affaires culturelles, direction Jeunesse et sport, direction de la Démocratie citoyenne et des territoires...) et des directeurs/trices distincts, la mutualisation et la coordination des équipements sont complexes à organiser et risquent de dépendre de bonnes volontés fluctuantes. Elle demande ainsi s'il ne faudrait pas innover et créer un comité de coordination permanent auquel les directeurs des établissements mais aussi des représentants des usagers des différents établissements pourraient participer. Le caractère innovant de ce dispositif nécessite selon elle une grande structuration pour l'inscrire dans la durée. Elle souhaiterait savoir si une structuration a été imaginée et la forme qu'elle prendrait.

Enfin, elle demande quelles seront les conditions d'accès à la Maison des pratiques artistiques amateurs, comment se définit un « amateur » et comment s'assurer que les utilisateurs ne sont pas des professionnels et si les élèves du Conservatoire, dont l'immense majorité ne se destinent pas à devenir musiciens professionnels, seront autorisés à aller s'entraîner dans ces locaux, si les habitants du centre de Paris bénéficieront d'une priorité ou si cet équipement est destiné à tous les Parisiens.

M. Jean-François LEGARET donne ensuite la parole à M. Alain LE GARREC.

QUESTIONS DE M. ALAIN LE GARREC

M. Alain LE GARREC estime que, si la salle de 200 places n'a pas été programmée, c'est dans la mesure où, en 2008, la mutualisation avait été prévue de manière certaine. Il comprend donc tout à fait le besoin exprimé et il rejoint Mme BOURGUINAT pour considérer que la musique est faite pour être jouée et entendue et écoutée. Il lui semble nécessaire de le rappeler au regard de la salle de 200 qui, s'il y a 80 musiciens, ne laisse que très peu de place pour le public. Il rappelle également que ce Conservatoire est celui du centre et qu'il est donc accessible pour l'ensemble des Parisiens et d'autres encore.

Il revient sur l'association Chant danse pour préciser qu'il la connaît depuis longtemps et que ses membres avaient demandé une salle pour permettre à des sourds et malentendants de pratiquer la danse. Ce type de salle nécessite de faire beaucoup de bruit, un bruit qui serait insupportable pour les autres et obligerait donc à réaliser une salle totalement insonorisée. Il estime que les sourds et malentendants pourraient aussi pratiquer le Hip Hop mais que cela nécessiterait donc la mise à disposition d'un matériel particulier. En ce sens, l'installation lui semble plus cohérente au niveau de la zone musique qu'au niveau de la bibliothèque.

Il souhaite d'autre part savoir quelles seront les heures d'ouverture pour le Hip Hop - samedi, dimanche, soirées - dans la mesure où les participants, jeunes, auront besoin d'une surveillance et où une attention particulière à la sécurité devra être portée dans le Forum. Il prévoit que 150 à 200 jeunes puissent être réunis dans la structure et considère que ce sujet doit être évoqué.

En annexe au sujet du Conservatoire, il souhaite savoir ce que deviendra le bâtiment actuel. Il rappelle que longtemps auparavant, avant qu'il ne devienne le Conservatoire lui-même, des logements sociaux avaient été prévus dans cet espace.

M. Jean-François LEGARET lui demande confirmation qu'il évoque bien là le relogement provisoire de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU.

M. Alain LE GARREC le lui confirme et répète que ces bâtiments avaient à l'origine pour vocation de devenir des logements sociaux. Il ajoute que certains ont des projets pour ces bâtiments et qu'il serait intéressant de les aborder avec eux.

Il souhaite d'autre part savoir si le Forum Animation les Halles restera un espace ou s'il sera donné ou vendu à Unibail, comme cela a été évoqué, longtemps. Il considère que le travail mené de même que la mutualisation sont formidables mais il ne souhaite pas que cet espace devienne un magasin d'ici deux ans car cela remettrait en cause cette mutualisation.

M. Jean-François LEGARET lui répond que le projet, envisagé un temps, de proposer au centre d'animation un autre espace, dans un jeu d'échange avec Unibail, n'a pas abouti. Il précise qu'il a vérifié ce point, récemment, avec la directrice, Armel CHABERT.

M. Alain LE GARREC considère qu'il s'agit là d'une réelle information qui n'était pas claire quelques mois auparavant.

Il aborde enfin le fait que deux cafés avaient été prévus au sein de la Canopée et souhaite savoir si cela est toujours le cas car il ne les voit pas sur les plans projetés, au rez-de-chaussée donnant sur le jardin. Dans ce cas, il souhaiterait également connaître leurs horaires de fermeture - et s'ils restent ouverts la nuit comme c'est souvent le cas au niveau des Halles. Cette question lui paraît importante au regard de la gestion du lieu qui sera, selon lui, complexe. Il demande par ailleurs si un kiosque à musique sera bien installé dans le jardin.

Enfin, concernant les escaliers, pour descendre dans le jardin, qui peuvent être transformés en gradins, il souhaite savoir si, parfois, des spectacles seront donnés à l'intérieur de la Canopée.

Ces différents points n'ont jamais été abordés, selon lui, et les associations locales de riverains auraient un fort intérêt à en parler.

M. Jean-François LEGARET demande alors que le plan soit à nouveau projeté pour montrer, au rez-de-chaussée, les espaces publics mais aussi l'emplacement prévu pour les cafés.

M. Bruno JULLIARD indique en préambule que Noël CORBIN complètera ses réponses si nécessaire. L'idée d'utiliser les marches comme des gradins lui paraît très bonne même si les conditions de sécurité devront être respectées, notamment au regard de l'évacuation du Forum. Il rappelle ensuite que, si le travail de préfiguration a été très intense, des aménagements seront créés une fois que le bâtiment aura déjà quelques semaines et mois d'existence, au regard de la capacité d'utilisation de certains lieux communs et usages du Forum. Il répète que la transformation des escaliers en gradins constituerait une excellente initiative.

Concernant les questions relatives aux salles de travail, de répétition et d'apprentissage des élèves du Conservatoire ainsi que les lieux d'activité de concert et accueillant du public, il précise d'abord qu'il ne reviendra pas sur l'ensemble des salles, nombreuses, actuellement consacrées à la pédagogie, puisque M. CORBIN l'a déjà fait, mais il note cependant qu'une salle de pratique d'ensemble sera créée dans le conservatoire, de 6 mètres de hauteur sous plafond, avec une belle vue sur le jardin et l'église et une capacité d'accueil de 80 personnes, tout compris, avec les musiciens. Il confirme que, dans ce cas, à part dans une configuration avec des formations très restreintes, la perspective est celle d'une salle de travail pour les musiciens, pour leurs répétitions. Il indique ensuite que, depuis le début, le choix a été fait, notamment au regard du caractère contraint des espaces de la Canopée et afin de maximiser son occupation, de favoriser la mutualisation. Il confirme son souhait que le travail d'élaboration sur la mutualisation des espaces actuellement en cours avec l'ensemble des directeurs et directrices concernés puisse être validé et exprimé de manière officielle et publique dans une convention entre les équipements concernés. Ainsi, les mises à disposition régulières pourront être connues de tous et garanties, notamment pour les personnels du Conservatoire. La convention entre les trois équipements concernés permettra ainsi selon lui de formaliser la mutualisation des salles, qu'il s'agisse de la salle dans le lieu Hip Hop, d'une capacité totale de 200 personnes assises ou 440 personnes debout et répondra à une partie conséquente des besoins du Conservatoire. Il évoque aussi la salle de diffusion mutualisée située dans le centre Hip Hop, avec une capacité de 100 places assises et avec une grande scène pour accueillir les grandes formations orchestrales avec toutes les conditions acoustiques nécessaires. Une des salles de travail située à la MPAA offrira également des créneaux disponibles. Il répète que tous ces éléments devront être présents dans la convention avant d'ajouter que Mme BOURGUINAT a raison de dire qu'il faut veiller à ce que les équipements et responsables d'équipements - directions mais aussi personnels - puissent poursuivre le travail engagé dans ce domaine sans être "happés" par le quotidien lorsque les équipements ouvriront et afin que la démarche s'inscrive dans la durée. Il affirme ne pas avoir de doute sur la mise en place de ces mutualisation mais insiste à nouveau sur l'importance de la maintenir dans la durée. Il souhaite ainsi que, pour les équipements qui ne sont pas gérés en propre par la ville mais fonctionnent dans le cadre de conventions, y compris de contenu et pas seulement de mise à disposition de lieux, soient formalisés des objectifs partagés entre les équipements. Il trouverait pertinent que ces objectifs soient régulièrement rediscutés - sans créer pour autant des "usines à gaz" -, débattus et évalués, par les représentants d'usagers des différents équipements, dans le cadre d'une structure souple. Il confirme son ouverture et celle de la DAC sur cette question.

M. Jean-François LEGARET considère qu'il s'agit d'un point positif et propose d'en acter le principe.

A une question posée dans le public sur la Canopée, M. Bruno JULLIARD affirme qu'il ne peut accélérer la construction de la Canopée mais considère que le plus important est que la convention existe lors de l'ouverture et soit effective. Il ajoute que les directions des équipements, sous l'égide de la DAC, sont en train d'y travailler et répète qu'elle sera formalisée avant l'ouverture des équipements. Il estime cependant que ce sont les directions qui doivent prendre cette initiative, notamment à propos des besoins des différents équipements - et notamment en ce qui concerne le Conservatoire - car le travail à mener doit être très fin. Il affirme qu'un équilibre satisfaisant sera trouvé avant l'ouverture.

Mme Sylvie BONNEAU revient sur les 100 places assises pour les grandes formations pour rappeler que ces dernières peuvent réunir 90 élèves. Un parent sur deux seulement pourra ainsi assister aux représentations.

M. Bruno JULLIARD lui répond que, pour ce cas précis, d'autres solutions doivent être trouvées. Il affirme qu'il assume pleinement le fait d'avoir abandonné le projet d'auditorium qui a un temps existé d'abord parce qu'avec un nombre de mètres carrés contraint - même si le nombre de mètres carrés au total dans la Canopée va augmenter par rapport à la situation actuelle - et au regard de la demande massive qui va s'exprimer, il faudra selon lui utiliser de la manière la plus intense possible les différents équipements. Or, il indique que la faiblesse de l'ensemble des Conservatoires est l'utilisation limitée des auditoriums. Le fait d'avoir abandonné le projet d'un auditorium repose sur le fait que des salles pouvaient être mutualisées et que, contrairement aux Conservatoires des XVII^e, XII^e ou XIII^e arrondissement il existe, à proximité, des lieux pouvant accueillir de manière ponctuelle des concerts, avec un orchestre et un public de taille normale. Dans le centre, aux Halles, au-delà de la salle 500 du Forum des images, il rappelle que le maillage d'équipements culturels est très dense. Il reconnaît cependant que l'exigence sera grande pour améliorer la coopération culturelle entre les équipements dont les tutelles sont très différentes - soit en régie directe par les affaires

culturelles et donc plus aisée, soit en convention avec des associations qui occupent le domaine public et donc plus complexes. Le centre dispose ainsi d'après lui de lieux exceptionnels qui peuvent et doivent ainsi accueillir des formations venant d'ailleurs. Il cite ainsi le Carreau du Temple, le Théâtre de la ville et le Théâtre du Chatelet et la salle 500 du Forum des images.

M. Jean-François LEGARET tient à rappeler que, depuis plusieurs années, le centre bénéficie de la mise à disposition du très prestigieux Théâtre du Chatelet pour le spectacle de fin d'année du Conservatoire ce qui constitue selon lui un très beau geste de la part du Théâtre du Chatelet. Les élèves tirent ainsi une grande satisfaction du fait de se produire sur une telle scène et devant une telle salle.

M. Bruno JULLIARD rappelle qu'au-delà de ce type de mise à disposition il est favorable à ce que la salle 500 du Forum des images puisse ponctuellement servir de lieu d'accueil. Il confirme qu'une étude est nécessaire au regard de la complexité de mise en œuvre de ce projet, pour des raisons techniques, de sécurité et d'ordre scénique. Il précise que les besoins de cette salle doivent encore être étudiés de manière très précise. Il estime que le chiffre de 57 dates constitue une estimation et que l'utilisation de la salle est elle-même sous-évaluée. Il souhaite échanger de manière objective sur ce point. Il rappelle ainsi que 600 séances se tiennent chaque année dans cette salle sur 280 jours avec, donc, plus de 2 séances par jour. Une solution pragmatique ne pourra être selon lui trouvée qu'en s'appuyant sur une analyse objective de cette salle et de la réalité des besoins, avec le directeur du Conservatoire et le Forum des images. Il espère que cette solution sera trouvée dans le temps qui reste disponible avant l'ouverture.

Mme Sylvie BONNEAU n'estime pas qu'elle sous-estime l'utilisation du Forum puisqu'elle relève que M. JULLIARD a lui-même indiqué que deux séances par jour se tenaient, alors qu'il y a 5 salles. Elle le met en perspective avec la subvention de 6 millions d'euros.

M. Bruno JULLIARD le conteste et indique clairement que les 2 séances par jour ne concernent que la salle 500. Il souhaite qu'elle prenne en compte ce qu'il dit.

Mme Sylvie BONNEAU ajoute qu'une étude a été réalisée sur l'utilisation moyenne des 5 salles, par l'association des parents d'élèves du Conservatoire, depuis le mois de mai - et elle précise disposer des photos pour en attester - est d'une heure onze minutes par jour. Elle trouve cela regrettable, au regard des 70 personnes employées et de la subvention de 6 millions d'euros. Elle incite chacun à constater cette réalité. Elle insiste sur le fait que les parents d'élèves du Conservatoire se sont mobilisés pour étudier les programmations et constater cette réalité. Elle rappelle également qu'elle dispose des preuves et de l'étude pour le démontrer. Elle rappelle par ailleurs à M. JULLIARD qu'il est administrateur du Forum des images. Après sa dénégation, elle corrige en précisant qu'il l'était.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il est membre du conseil d'administration, pour sa part, de cette belle institution.

Mme Sylvie BONNEAU ne conteste pas la qualité de cet établissement et n'est pas opposée à sa mutualisation mais demande surtout que la salle soit exploitée à la hauteur de sa superficie.

M. Noël CORBIN félicite les parents pour l'énergie qu'ils ont déployée. Il rappelle que la DAC assure la tutelle du Forum au regard de sa mission de service public et indique qu'il ne dispose pas des mêmes données que Mme BONNEAU concernant l'utilisation des salles. Il ajoute qu'il travaille avec la directrice de l'établissement et son équipe et que la comptabilisation dont il dispose concerne les activités et laisse apparaître que 2 000 séances sont organisées chaque année. La structure fonctionne donc de manière satisfaisante, selon lui, et il souhaite que l'on cesse d'opposer les espaces les uns aux autres car il serait à ses yeux dangereux que la création des nouveaux équipements dans la Canopée conduise à une concurrence improductive. Il souhaite au contraire jouer un rôle de fédérateur entre les équipements. Il pense qu'il serait peut productif qu'il dise à la directrice du Forum des images que sa structure est sous occupée.

Mme Sylvie BONNEAU répète que celle-ci n'est pas présente à la réunion.

M. Noël CORBIN précise ensuite qu'il va mener un travail avec M. GALLOIS, directeur du Conservatoire, qui connaît les besoins réels en termes d'espace pour les représentations, avant de définir avec l'ensemble des partenaires - dont il loue le travail de collaboration déjà existant, qu'il n'a qu'à faciliter pour sa part - la manière de régler les différents problèmes existants. Guillaume DESCAMPS, Jean-Marc MOUGEOT et Pascal GALLOIS vont selon lui lever la plupart des difficultés, ensemble. Et la DAC, avec eux mais aussi avec le Forum des images ou aussi la Gaité lyrique, le théâtre du Chatelet ou le théâtre de la ville, cherchera des solutions bénéfiques pour tous. Il se dit convaincu que le fait d'opposer les structures entre elles les conduirait à l'échec.

Mme Sylvie BONNEAU souhaite qu'il n'y ait pas de confusion sur son propos et répète que l'objectif des parents d'élèves est la mutualisation pour réaliser une harmonie d'ensemble entre les établissements. Elle ne souhaite pas opposer les différents partenaires.

M. Bruno JULLIARD répond à M. LE GARREC que, concernant la demande de l'association Chant Danse, des salles de répétition et de travail bénéficieront d'une insonorisation maximum qui permettra de répondre à la demande, non pas dans la bibliothèque mais dans la MPAA. D'autre part, il confirme le souhait que le centre Hip Hop puisse être ouvert en soirée dans la semaine et le weekend ainsi que le dimanche l'après-midi. Il concède que l'ouverture le dimanche nécessitera que le reste du bâtiment soit adapté, en termes de fonctionnalité ou de sécurité. Enfin, il avoue ne pas connaître encore la destination des locaux actuels du Conservatoire de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU tout en ne doutant pas que de nombreuses propositions seront formulées.

M. Jean-François LEGARET tient à indiquer qu'au 66 de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU sera apposée une plaque pour rappeler la présence de Jean-Jacques ROUSSEAU dans ce lieu - il note alors qu'il est rare que le nom d'une rue soit celui d'une personne y ayant réellement résidé. Au regard des équipements réalisés dans le bâtiment du Conservatoire - avec des salles insonorisées notamment - il souhaite que l'usage qui en sera fait sera conforme aux transformations réalisées au moment de son installation.

Il passe ensuite la parole à Mme Martine FIGUEROA.

Mme FIGUEROA remercie les intervenants pour les différentes informations qui ont été données et pour la clarté de la présentation powerpoint qui permettra de mener un travail avec les habitants sur le projet. Elle assure que M. MOUGEOT lui a promis de ne pas faire travailler que les jeunes mais d'avoir une approche intergénérationnelle. Elle rappelle ensuite que 1 300 personnes passent dans le Centre d'animation des Halles et qu'elle constate elle-même la nécessité de remettre en valeur ce centre, avec des actions de rénovation, au regard du contraste qui existera, sinon, avec la qualité des infrastructures de la Canopée.

M. Jean-François LEGARET reconnaît que cette question mérite d'être posée, estimant que les équipements de la Canopée seront effectivement tout neufs, superbes, tandis que le désormais ancien Forum, avec le Forum des images, la médiathèque François TRUFFAUT, la piscine, le gymnase, ont nécessité des actions de rénovation. Il reconnaît que le centre d'animation n'a pas été concerné et semble à certains égards présenter un visage assez obsolète. Il ne souhaite donc pas que le contraste entre les différents établissements publics soit trop significatif. Il prône donc des remises à niveau pour qu'aucun établissement public ne se sente oublié.

M. Alain LE GARREC ajoute que d'autres équipements, notamment un à côté du centre, avec une salle de spectacle minuscule, se trouvent aussi dans un état assez obsolète selon lui.

M. Bruno JULLIARD comprend tout à fait la demande formulée et, même s'il précise qu'il n'exerce pas la tutelle sur les centres d'animation, il rappelle qu'il a travaillé précédemment sur ces questions. Il reconnaît que des investissements significatifs n'ont pas été réalisés au profit du centre d'animations, tout en rappelant qu'Unibaïl était candidat à son rachat. Il ajoute qu'il va se rapprocher de sa collègue Mme Pauline VERON, en charge de la jeunesse, qui dispose de crédits d'entretien pour les centres d'animation, pour lui faire part de cette demande, qui lui paraît légitime, le centre ayant vocation à exercer son activité encore longtemps.

M. Jean-François LEGARET demande la confirmation à Mme CHABERT de la date du renouvellement de la DSP. Elle lui indique que ce sera le cas au premier septembre 2015. Il la remercie.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Sylvie BONNEAU.

Mme BONNEAU revient sur la question de l'enquête menée par la commission de la sécurité de la préfecture de police sur l'utilisation du Forum des images pour le CMA centre.

M. Noël CORBIN lui répond que, très rapidement, un bureau d'étude va intervenir sur ce sujet. Le fait de s'interroger sur le but de cette enquête alors qu'il s'agit déjà d'un ERP lui semble légitime mais il rappelle que si le Forum est adapté à l'accueil des ciné-concerts qui se déroulent à l'avant-scène de la salle sans nécessiter d'adaptation, pour la salle 500, seule capable d'accueillir de grandes formations, il est nécessaire d'utiliser aussi l'arrière-scène. L'enquête doit donc déterminer si des travaux complémentaires sont nécessaires pour le rendre possible puisque les équipements scéniques ne sont pas utilisés depuis de nombreuses années et devront être remis en état, aux normes du spectacle vivant.

M. Jean-François LEGARET tient à rappeler qu'à l'origine cette salle était un auditorium qui avait été conçu pour accueillir des concerts de l'ensemble orchestral de Paris et de formations de musique de chambre. Ses qualités acoustiques avaient ainsi été étudiées et le plateau avait été dimensionné pour des orchestres de cette taille. L'orchestre n'y a finalement pas pris place et certaines vicissitudes sont intervenues mais il lui semble possible, sans rencontrer des difficultés insurmontables, de retrouver et "recaler" l'espace scénique, le proscenium, afin de le rendre utilisable pour des concerts. Il repasse alors la parole à Mme BOURGUINAT.

Mme Elisabeth BOURGUINAT revient sur l'utilisation des salles du Forum des images et souhaite s'associer à l'association des parents d'élèves pour demander une évaluation qui ne consiste pas seulement en l'analyse de la programmation mais aussi de la réalisation de celle-ci. Elle précise que les photos évoquées par Mme BONNEAU laissent apparaître la très faible affluence à certaines des manifestations organisées avec, parfois, seulement 40 personnes présentes dans une salle qui peut en accueillir 440. L'objectif de mutualisation nécessite à ses yeux une approche transparente pour déterminer si les salles mobilisées pour la programmation le sont de la manière la plus pertinente ou si certains événements pourraient être organisés dans des salles plus petites, ce qui permettrait de libérer les plus grandes pour un autre usage. Elle cite alors l'exemple de la Bagagerie Mains libres dont elle était présidente qui avait mis en place un système d'évaluation pour déterminer si les objectifs étaient réellement atteints. Elle en appelle donc à une évaluation contradictoire mais sereine sur l'utilisation du forum au regard du travail mené par les parents d'élèves qui souhaitent que leurs enfants puissent exercer leur discipline dans de bonnes conditions. Ces personnes se sont en effet mobilisées et ont constaté dans les salles, parfois, un public très peu nombreux. Ces éléments ne peuvent selon elle être balayés d'un revers de main. Elle propose d'organiser une réunion avec la directrice qui n'est pas présente ce soir, avec les éléments fournis par les parents, pour déterminer la réalité de la situation. Elle rappelle, que depuis plusieurs années, le Forum des images ne souhaite plus que le Conservatoire mobilise ses locaux. Elle cite symboliquement un piano présent derrière un écran, depuis des années, sans être utilisé. Elle se souvient, pour sa part, d'avoir pourtant vu ses filles jouer dans cette salle lors de superbes soirées. Elle ajoute que le Théâtre du Chatelet n'est disponible chaque année que pour une discipline et ne permet pas d'organiser tous les concerts. Elle refuse le dogmatisme sur ce sujet mais en appelle à une analyse objective, au regard de l'écart qui peut exister, parfois entre la programmation affichée et la réalité de la présence du public lors des événements. Elle en appelle à prendre en compte l'étude menée par les parents, au regard de leur investissement dans cette démarche.

M. Jean-François LEGARET reconnaît que la tâche de coordination des services de la ville de Paris et de la DAC n'est pas aisée. Il se dit favorable à une démarche d'évaluation mais dénonce toute forme de délation. Devant les protestations, il affirme qu'il assume son propos. Il trouve regrettable que le Forum des images, qui constitue à ses yeux une belle institution, et a connu des vicissitudes, soit ainsi épié, par des observateurs. Il demande aux participants de s'imaginer dans cette situation, où on leur reprocherait une mauvaise utilisation de leurs équipements après qu'ils en aient reçu la gestion. Il reproche à Mme BONNEAU de ne pas écouter les réponses qui lui sont données. Il répète qu'elle supporterait très mal le fait qu'on lui impose les mêmes critiques. Il répète ensuite qu'il est favorable à une démarche d'évaluation et de coordination, sous l'autorité de la ville. Mais il en appelle au respect mutuel. Il rejoint M. JULLIARD qui évoquait en préambule le privilège dont disposera l'arrondissement avec une concentration d'équipements culturels sans égal dans toute la métropole. Si le potentiel lui semble ainsi considérable il rappelle qu'une période de rodage sera cependant nécessaire, notamment pour La Place, qui constitue une aventure très stimulante, très innovante. Les différents établissements devront selon lui entretenir des relations de bon voisinage et, s'il voit tous les avantages de la mutualisation, il ne considère pas que l'attitude trop stigmatisante qu'il perçoit chez certains à l'égard du Forum permettra d'établir des relations de complémentarité apaisées.

Mme Sylvie BONNEAU se veut apaisante. Elle conteste le terme de "délation" et précise que les 1200 parents d'élèves qui ont réalisé des photos des programmes ou des spectacles ont cherché à produire des faits. Ils sont électeurs et appellent la ville de Paris à mener une évaluation au regard de ces faits.

M. Jean-François LEGARET ne lui conteste pas sa liberté de mener de telles actions mais réaffirme qu'il n'apprécie pas ce procédé.

Mme Sylvie BONNEAU lui demande ce qu'elle peut faire d'autre dans la mesure où elle estime qu'elle ne reçoit pas de réponse à ses questions.

M. Jean-François LEGARET estime pour sa part que de nombreuses réponses ont été apportées concernant les équipements publics au cours de la séance.

Mme Sylvie BONNEAU lui répond que les informations concernant le Forum des images ne sont pas très claires.

M. Bruno JULLIARD espère conclure mais confirme que, pour progresser ensemble, il faut que chacun écoute et intègre les arguments des autres. Il revient sur la question de la fréquentation pour rappeler qu'il a apporté, avec Noël CORBIN, certains rectificatifs sur la fréquentation actuelle du Forum. Il ajoute qu'il ne nie en rien qu'une capacité plus forte de mutualisation de la salle 500 existe. En revanche, il conteste le procès fait au Forum d'être sous-fréquenté et sur-financé au regard du public qui l'utilise.

Mme Sylvie BONNEAU affirme qu'il s'agit pourtant, selon elle, de la réalité.

M. Bruno JULLIARD relève qu'une mission d'évaluation du Forum n'est pas le sujet du jour et ajoute que la direction, comme les personnels, effectuent un excellent travail, au regard des objectifs qui leur sont confiés. Il considère d'autre part que le jugement d'une salle de cinéma, sous le seul angle de la fréquentation, constitue un sujet de débat. Si le seul objectif était le remplissage des salles, il indique que le Forum serait vendu à l'UGC. Même s'il confirme que la bonne utilisation des espaces constitue un objectif. Il répète à nouveau son engagement à permettre une meilleure mutualisation mais considère que le meilleur moyen pour y parvenir n'est pas d'utiliser tous les moyens pour déstabiliser les équipes du Forum. Il rejoint ainsi M. LEGARET pour considérer que certains moyens employés ne sont pas dignes de la qualité du débat qui doit porter sur ces questions. Il ajoute que la DAC travaille actuellement sur des critères objectifs, en cherchant à déterminer les besoins réels du Conservatoire, de manière affinée, pour l'utilisation de cette salle. Il répète ainsi que la demande de près de 60 jours d'utilisation de la salle du Forum lui semble largement surévaluée. Les questions de sécurité et scéniques du Forum devront également être traitées. Il prône de nouveaux échanges, par l'intermédiaire de la DAC, avec l'association des parents d'élèves, avec le Conservatoire, et avec le Forum, pour s'inscrire dans une perspective de réelle amélioration, nécessaire selon lui pour ne pas être, à terme, confronté aux mêmes difficultés. Il confirme qu'une salle avec une capacité d'accueil satisfaisante doit être rendue disponible, pour un nombre de jours déterminés. La salle 500 lui semble pouvoir répondre à cette demande et, sinon, une autre solution devra être trouvée. Il répète la nécessité d'un état d'esprit constructif pour y parvenir.

Mme Sylvie BONNEAU affirme qu'elle partage cet état d'esprit.

Mme Elisabeth BOURGUINAT souhaiterait une réponse à sa question sur les conditions d'accès à la MPAA.

M. Jean-François LEGARET passe la parole à M. Noël CORBIN pour apporter des précisions sur les critères pour définir un amateur par rapport à un professionnel.

M. Noël CORBIN précise que cette définition est très complexe et renvoie d'abord à la définition que la personne donne d'elle-même. Il insiste sur l'existence d'un ensemble de structures orchestrales - il rappelle qu'il existe environ 60 orchestres se définissant comme amateurs à Paris - ou de chorales amateurs - 400 sont actives à Paris - ou des compagnies de théâtre et de danse - environ 130. Il insiste également sur le fait que la MPAA sera également ouverte à l'ensemble des associations locales qui n'ont pas pour objet premier les pratiques amateurs mais souhaitent disposer d'un espace de rencontre pour organiser des événements. Il exprime sa confiance totale à l'égard du travail mené par Guillaume DESCAMPS en la matière. Il loue le travail mené sur le quartier Saint-Blaise sur l'allocation des espaces, avec une tarification intéressante et avantageuse mais aussi un engagement à poursuivre un travail. La MPAA prend ainsi en compte la maturité et la démarche de long terme d'un projet. Selon lui, les structures de collectifs d'amateurs sont très bien structurées et savent s'orienter vers les lieux qui leur sont dédiés. Il estime qu'il n'existe pas d'abus de la part de structures professionnelles dans l'utilisation de la MPAA. Il rappelle que la MPAA est un établissement public et que, dans le cadre du dialogue avec cette structure, les objectifs sont clairement identifiés, avec des indicateurs concernant les structures qui peuvent en bénéficier. Il exprime sa totale confiance dans l'action de M. DESCAMPS et dans le compte-rendu qu'il produit pour son conseil d'administration. Il confirme que des pratiques individuelles peuvent également exister même si, le plus souvent, elles s'inscrivent dans un cadre structuré.

M. Guillaume DESCAMPS précise que la MPAA privilégie la définition la plus large pour la pratique amateur afin d'exclure le moins de monde. Peuvent ainsi être concernées des personnes n'ayant jamais pratiqué et n'ayant aucune formation artistique mais ayant toujours eu envie de le faire - mais en ayant été empêchées par des freins économiques, sociaux, etc. - ou des personnes avec une formation complète de conservatoire mais qui n'ont pas embrassé une carrière professionnelle. Elles peuvent ainsi participer à un atelier d'initiation pour découvrir une pratique - ou tenter le théâtre grâce à des tarifs très attractifs - ou à un atelier de création ou, si elles ont une formation ou sont professionnelles dans un domaine, en découvrir un autre. Des associations de retraités pratiquant le théâtre sont ainsi, par exemple, accueillies. Pour lui, la pratique amateur recouvre ainsi toute démarche qui ne s'inscrit pas dans un cadre professionnel rémunéré. Pour autant, des groupes avec des projets ayant une ambition professionnelle sont également accueillis. S'ils deviennent professionnels, ils pourront alors être accueillis par d'autres lieux, en résidence, à Paris. Il précise que la MPAA sera ouverte 7 jours sur 7 jusqu'à 22 heures le soir, en semaine et tous les samedis et dimanches hors mois d'août et semaine

de Noël, afin d'être accessible à toutes les personnes qui ont une vie professionnelle ou familiale qui ne les rend pas disponibles en journée. Les créneaux du soir en semaine et des weekends sont ainsi réservés aux amateurs et, si des créneaux libres restent, surtout l'après-midi, en semaine, les locaux sont mis à disposition des groupes ayant des projets à ambition professionnelle, notamment des élèves de conservatoires de la ville de Paris, de classes d'art dramatique ou de classes de musique qui souhaitent devenir professionnels mais doivent être accueillis et accompagnés. Il rappelle que 98% des élèves de conservatoires ne seront jamais professionnels et que seulement 2% le deviendront. Il souhaite donc donner le message à ces élèves que, s'ils ne poursuivent pas une carrière artistique, leur projet artistique pourra cependant être accueilli.

Il ajoute que la logique de la MPAA est d'accueillir des projets et non pas des structures et que chaque demandeur est donc reçu, en rendez-vous, pour analyser sa démarche et confirmer son caractère amateur - et s'il ne s'agit donc pas de professionnels qui souhaitent bénéficier des locaux, qui sont peu onéreux - et fait l'objet de recherches sur internet. Il répète l'objectif de favoriser des démarches purement amateurs et collectives. Il conclut en disant que si, sur les Halles, les salles de répétition sont grandes, de 70 à 120 mètres carrés, il existe, sur d'autres sites, des salles à partir de 25 mètres carrés pour accueillir des amateurs, par exemple pour des projets de clowns ou de one-man-show, à des tarifs très accessibles - à partir de 2 euros de l'heure.

M. Jean-François LEGARET remercie les participants pour leurs questions sur l'occupation des établissements publics. Il propose de passer à la question de M. CHAVONNET sur le jardin des Halles avant les questions sur la sécurité et la propreté.

En réponse à la question de Mme BOURGUINAT demandant si la bibliothèque de la mairie du 1^{er} arrondissement est appelée à disparaître il indique que, pour sa part, il ne le souhaite pas.

M. Bruno JULLIARD précise que la décision n'est pas encore prise sur ce sujet et que la Maire de Paris n'a pas encore été saisie mais devra l'être car la question se posera de toute façon selon lui. Pour lui, la grande bibliothèque des Halles a vocation à devenir la bibliothèque de l'arrondissement. Celle de la Mairie du 1^{er} arrondissement est donc selon son option personnelle appelée à disparaître. Il ajoute cependant qu'il devra discuter de ce sujet avec le Maire du 1^{er} arrondissement et que la Maire de Paris procèdera à l'arbitrage.

M. Jean-François LEGARET voit dans cet échange la démonstration que des positions antagonistes seront donc tenues par lui-même et M. le premier adjoint. Il tiendra informés les administrés du choix qui sera fait en la matière. Il ajoute cependant qu'à ses yeux, malgré l'ouverture de la nouvelle bibliothèque des Halles, la bibliothèque de la mairie constitue une bibliothèque de proximité, de quartier, qui est appréciée. Il souhaite donc qu'elle soit conservée, même si elle occupe de l'espace dans la mairie, qui n'en dispose pas de beaucoup.

QUESTIONS RELATIVES A LA SECURITE

M. Jacques CHAVONNET souhaite en premier lieu avoir une réponse sur sa question concernant les toilettes publiques.

M. Jean-François LEGARET lui répète que la question fera l'objet d'une réponse mais au moment opportun, pour respecter l'ordre des questions. Il l'incite à poser sa question concernant le jardin.

M. Jacques CHAVONNET estime que la question du jardin renvoie à une question de sécurité. Il rappelle le débat, durant la concertation, sur la mise en place d'une grille pour isoler la Canopée. Il a finalement été décidé qu'il n'y aurait pas de grille et que la surface serait disponible. Un jardin de 4 hectares sera donc ouvert 7 jours sur 7, toute l'année. Il affirme avoir vécu les affres du précédent jardin - avec l'hypothèse de le clôturer, comme au jardin du Luxembourg - et ne souhaite pas connaître les mêmes difficultés avec la question de la sécurité. Le premier problème posé par l'ouverture jour et nuit, 7 jours sur 7, est selon lui celui de la sécurité. Il indique qu'Unibail a prévu un système de télésurveillance pour ses bâtiments, qui fonctionne déjà mais précise que le système que souhaite mettre en place la police n'est pas encore connu. Il souhaite savoir ce qui est prévu au moment de la fermeture des bâtiments d'Unibail, à 20h, Unibail lui ayant déjà répondu ne pas être concerné par cette question. La question de la sécurité relève donc selon lui de la responsabilité pleine et entière de la police et donc de la mairie. Il souhaite donc avoir des précisions sur ces questions et notamment la télésurveillance, au regard de la législation en vigueur. Il demande également si le système de sécurité sera mis en place dès l'ouverture de la Canopée, d'ici un an.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Alain LE GARREC.

M. Alain LE GARREC estime en préambule que cette question mériterait qu'un CICA lui soit dédié, au regard de l'importance des problèmes de sécurité. Il souhaite que la question recouvre deux dimensions, avec le jardin et la Canopée. Il précise qu'il attend toujours l'avis clair du Préfet de police sur l'accès ou non à la

Canopée, le soir et la nuit. Selon lui, nombreux sont ceux qui auront la tentation de se rendre dans l'espace de 1 à 1,5 hectare qui serait ainsi disponible et à l'abri de la pluie, notamment si le centre Hip Hop est ouvert jusqu'à 22h. Il demande plus d'informations sur ce sujet.

Concernant la vidéosurveillance, pour avoir travaillé dans ce domaine, il rappelle que ce procédé a des limites, notamment le soir, du fait de l'absence de projecteurs. Ce système ne pourra pas empêcher, selon lui, la survenue d'incidents, mais il se déclare pour autant, à titre personnel, totalement hostile à la fermeture du jardin. Il s'agit selon lui d'un lieu de passage et les personnes ne doivent pas être obligées de prendre le bus pour le traverser en passant par la rue du Louvre ou le boulevard Sébastopol.

Il demande par ailleurs à nouveau si le kiosque à musique qui avait été évoqué est toujours prévu ou non. Son utilisation serait en effet cause de bruit, ce qui concerne les riverains. Il rappelle à M. LEGARET que lui-même avait demandé ce kiosque 15 ans auparavant.

M. Jean-François LEGARET rappelle que le principe avait été accepté mais que le projet de reconversion totale du jardin s'est ensuite imposé.

M. Alain LE GARREC tient à dire que la présence du kiosque dans le jardin ne lui semble pas être une mauvaise idée.

M. Jean-François LEGARET répète que le principe avait été accepté et qu'il est favorable à ce qu'un tel kiosque soit installé une fois le jardin réouvert.

M. Alain LE GARREC estime que cette question ne trouvera pas de solution durant cette réunion mais prend note du fait que M. LEGARET et M. JULLIARD ont précisé que ce point comme d'autres seront traités après l'ouverture au regard de l'expérience du fonctionnement qui pourra induire des évolutions. Il prévoit pour autant que la zone sera sur-occupée le samedi et le dimanche, comme le Champs de Mars, par exemple.

Enfin, il rappelle qu'un espace supplémentaire se tiendra également à côté du gymnase, à la place de l'arboretum, avec le parcours de streetjumping et constitue un élément positif supplémentaire, selon lui.

M. Jean-François LEGARET passe la parole à Mme BOURGUINAT.

Mme Elisabeth BOURGUINAT souhaite savoir à quoi servira la coursive très large qui longe la bibliothèque et se termine en cul-de-sac, puisqu'elle ne dessert que la bibliothèque. Elle se demande si elle ne pourrait pas être annexée à la bibliothèque, par exemple en y installant des tables pour que les étudiants puissent venir y travailler. Elle précise avoir visité, avec le comité de suivi du chantier, la Canopée et avoir été frappée, à cette occasion, par la largeur de ces coursives qui ne seront pas surveillées, semble-t-il. S'il a été indiqué qu'un agent serait présent, en bas, afin de filtrer les entrées, ce dispositif ne lui semble pas suffisant car une personne pourra simplement affirmer qu'elle se rend au spectacle pour pouvoir passer. Elle avoue son inquiétude à ce sujet et au regard du fait que de jeunes enfants fréquentent le conservatoire. Elle répète ne pas comprendre pourquoi la coursive va jusqu'au bout.

Elle ajoute être intéressée par la question du kiosque et avoir interrogé M. Dominique HUCHET à ce sujet, dans le cadre du comité de suivi du chantier. Elle considère que le projet est très compliqué et affirme avoir été totalement déçu du fait que le seul point dont M. HUCHET était sûr était qu'il devait avoir la forme de l'élément de base Mangin, avec 5 côtés. Réaliser un kiosque avec cette contrainte pour l'insérer dans une zone du jardin qui elle-même doit reprendre ce principe - de manière désagréable, selon elle - lui semble ainsi excessivement complexe. Elle précise que la seule image disponible pour le moment est le petit bâtiment des animateurs du jardin. Elle estime même que cette contrainte est "débile" et préfère "laisser partir Mangin" et que le kiosque soit donc réalisé plus tard. Elle ajoute que lors d'une réunion, la complexité du projet est apparue, notamment du fait de la nécessité de protections pour ne pas que les personnes tombent du kiosque, d'un abri contre la pluie - mais qui peut induire des occupations non souhaitées - de problèmes liés à la sonorisation pour les riverains - qui induit également des problèmes de gestion des équipements - etc. Elle souhaite en tous les cas que le projet de conserver la forme de Mangin à 5 côtés soit abandonné.

M. Jean-François LEGARET exprime son accord avec ses propos, à part sur le fait de "laisser partir Mangin".

M. Jean-François LEGARET passe la parole à M. Noël CORBIN.

M. Noël CORBIN répond que la coursive est un espace de circulation qui amène directement à l'entrée de la bibliothèque et qu'il est difficile d'y installer des tables en permanence pour des raisons d'esthétique, d'accessibilité, et de sécurité et de bruit. Il reprend le propos de M. JULLIARD selon lequel des évolutions seront possibles par la suite au regard de l'expérience du fonctionnement après l'ouverture, avec M. GAILLARD, au regard du projet de l'établissement et des témoignages des usagers. La commission de sécurité donnera également son avis. Il réaffirme que la logique n'est pas figée et que des évolutions seront possibles.

Mme Catherine TRONCA ne souhaite pas que le jardin soit fermé dans la mesure où il constitue une forme de poumon. L'ouverture du jardin à tous lui paraît également pertinente dans la perspective de l'art hors-murs.

M. Jean-François LEGARET affirme ne jamais avoir été favorable à des grilles du type de celles du parc Monceau pour fermer le jardin la nuit, même si l'idée avait été évoquée par le passé. Cette idée était selon lui irréaliste et coûtait très cher, sans régler aucun problème, sur le fond.

Il confirme la réflexion de M. LE GARREC selon laquelle la question de la sécurité doit être abordée et traitée de manière différenciée pour le jardin et la Canopée. Il distingue également la sécurité diurne de la sécurité nocturne, auxquelles peut être ajoutée la question spécifique des weekends. Il souhaite donc que les responsables sur ces questions - dont il n'est pas - qui disposent des pouvoirs de police, mènent un travail d'anticipation. Il précise avoir alerté, en leur écrivant, les responsables: M. le Préfet de police, Madame la Commissaire de l'arrondissement et Mme Colombe BROSEL, adjointe chargée de la sécurité. Il ajoute que le Préfet de police a effectué une longue visite sur place, à sa demande, pour étudier la question dans le détail et réfléchir aux phénomènes de flux sur la zone. Il indique que, dans cette perspective, chacun sait que la situation en la matière peut évoluer très rapidement, vers une configuration très différente, "comme le lait sur le feu". Il s'agit selon lui d'un lieu plus explosif que tout autre à Paris. Il relève que Mme BOISNARD, commissaire d'arrondissement accomplit un travail significatif sur ces sujets, avec ses équipes, de réflexion et d'anticipation. Il a communiqué ces éléments à Mme Colombe BROSEL qui lui a paru prendre ce sujet très au sérieux. Elle a également accepté de visiter les lieux, sur sa proposition. Il estime ainsi agir de manière très méthodique sur ces sujets.

Il évoque en premier lieu la question des grands emmarchements, avec la mise en place d'une circulation complètement ouverte entre le centre commercial et l'espace du jardin, sachant que des contrôles doivent pourtant être réalisables sans difficulté. Il reconnaît que la pratique du vol à l'étalage est constatée au Forum des Halles, ce dont les commerçants semblent curieusement s'accommoder - sans doute au regard du fait qu'il s'agit du mètre carré commercial le plus rentable d'Europe. Pour autant, un taux d'évaporation beaucoup plus élevé serait selon lui négatif en termes d'image et d'équilibre urbanistique du quartier. Des réponses doivent donc être apportées à ces problématiques.

Il évoque ensuite la question de la sécurité dans le jardin lui-même, pour considérer que M. LE GARREC, comme Mme BOURGUINAT, sont tout à fait au fait des problématiques dans ce domaine et pour rappeler qu'il revient aux responsables de la sécurité de prévoir les moyens techniques et humains suffisants. Il relève pourtant une baisse des effectifs de police dans l'arrondissement, sur les deux dernières années, mais ne la considère pas comme choquante puisque les travaux ont en quelque sorte fermé 4 hectares du territoire à tous les publics, et sachant que les problèmes de sécurité étaient les plus forts dans ce secteur. La mise en place des palissades, notamment, a ainsi réduit la nécessité d'une présence policière. Cependant, il affirme avoir demandé au Préfet de police, dès la réouverture d'espaces, au printemps 2015, de mobiliser les renforts nécessaires. Cela lui paraît indispensable. Il reconnaît cependant que ces questions sont prises au sérieux et avoir été informé que les informations du PC sécurité seraient partagées par les équipes de la police et d'Unibail, ce qui constituerait à ses yeux un progrès. Ce travail en commun concernera la Canopée et les espaces environnants. Cette question lui paraît essentielle car un échec de l'ouverture de la Canopée et de l'opération des Halles, du fait de problèmes d'insécurité, serait à ses yeux extrêmement préjudiciable en termes d'image, autant que c'est ce qui s'est produit selon lui, 30 ans auparavant, au moment de l'ouverture du centre commercial du Forum des Halles, auquel des connotations négatives ont rapidement été associées - deal, fauche, agression, etc. - image qui n'a pas encore complètement disparu. Le traitement de cette question constitue à ses yeux un devoir. Il se tourne alors vers M. JULLIARD et lui rappelle qu'il dispose de moyens d'agir en la matière, avec le Préfet de police et tous les responsables concernés. Il est selon lui de l'intérêt de tous de disposer de garanties absolues quant à la maîtrise de ces problématiques.

Il passe ensuite la parole à M. Marc MUTTI.

M. Marc MUTTI profite de la présence du premier adjoint pour rappeler qu'il a demandé à Mme EL KHOMRI puis à Mme BROSEL la mise en place du dispositif - efficace dans d'autres arrondissements - des correspondants de nuit, qui dépend de la DPP. Il s'agit d'une équipe qui a vocation à mener un travail de lutte contre les petites incivilités, en contrepoint de la police nationale et, en second lieu - car le problème se posera avec la Canopée, espace ouvert et couvert - de médiation sociale avec des populations très fragiles,

SDF, avec la mise en contact avec des associations. Il estime que Mme BROSEL a pris acte de cette demande formulée à l'occasion de sa visite du chantier, au regard de l'ouverture progressive de l'espace à la population. Il répète cette demande d'une équipe complète dont l'expérience démontre une certaine efficacité sur les autres arrondissements qui utilisent ce dispositif.

M. Bruno JULLIARD attache une grande importance à la sécurité des établissements culturels. Il indique que Mme BROSEL l'a contacté, la veille, pour lui assurer sa totale disponibilité pour échanger sur le sujet et sa mobilisation sur cette question. Elle lui a confirmé la qualité des échanges avec la mairie d'arrondissement dans ce domaine, sa mobilisation auprès de la préfecture de police, la nécessité d'un renforcement des effectifs du commissariat lors de la livraison et de l'ouverture des équipements - point qu'elle défendra, ainsi que Madame le Maire, auprès de la Préfecture de police. Il témoigne ainsi de sa pleine mobilisation sur le sujet.

Il ajoute que la DAC a amélioré ses process en cas de difficultés ou incivilités dans les équipements, avec succès, puisqu'une diminution de ces actes a été constatée dans les équipements culturels. Pour autant, l'augmentation significative de la fréquentation, du Conservatoire notamment, impliquera selon lui le renfort d'une personne d'accueil. La DCA est mobilisée sur ce sujet.

Concernant la surveillance des espaces de circulation répartis sur les milliers de mètres carrés, il confirme que des agents devront être mis à disposition dans le cadre de rondes, notamment dans les parties communes, pour garantir la sécurité et le bien-être dans l'ensemble de ces surfaces. Il reconnaît que la Canopée sera le seul lieu avec une telle densité d'établissements, ce qui oblige à un travail d'anticipation, que les différentes directions ont déjà débuté, notamment au regard des arbitrages en termes de ressources humaines nécessaires - et dont il affirme qu'ils seront obtenus, pour son périmètre, de manière certaine.

M. Jean-François LEGARET estime, comme M. LE GARREC, qu'un CICA spécifiquement consacré aux questions de sécurité et de comportement adéquat des utilisateurs du Forum des Halles pourrait être utilement programmé durant le premier trimestre 2015 ou au printemps. Il mobilisera à cette occasion les responsables des différents équipements qui, selon lui, en parallèle à la responsabilité de la Mairie et de la Préfecture, devront eux aussi "faire la police" au sein de leurs équipements et participer à la réflexion commune pour signaler les réussites ou les difficultés - dans le cadre de cellules de crise - pour apporter des réponses à ces problématiques.

Il passe ensuite la parole à M. LE GARREC.

M. LE GARREC estime que le sujet a été effleuré. Pour lui, un travail doit en effet être mené à l'intérieur même des équipements. Il évoque également la question d'une évacuation rapide de la Canopée et de sa complexité, les problématiques RATP et voiries, etc. Ce lieu constitue en effet à ses yeux un ERP qui nécessite que les équipements de sécurité de chaque direction disposent d'un point commun d'échanges et de gestion. Il confirme le besoin d'un CICA en amont d'une réunion spécifique avec les responsables concernés, au regard du caractère très professionnel et très complexe du sujet.

M. Jean-François LEGARET abonde dans son sens. Il exprime le souhait d'animer à nouveau le CSPDA, avec une réunion en début d'année, qui pourra précéder une réunion du CICA avec les associations et les responsables pour évoquer ces questions.

M. LE GARREC le remercie et insiste à nouveau sur le caractère unique du Forum des Halles, à Paris, au regard de ces problématiques.

QUESTIONS RELATIVES AUX TOILETTES **DANS LE FORUM DES HALLES**

M. Jean-François LEGARET donne à nouveau la parole à M. Jacques CHAVONNET.

M. Jacques CHAVONNET, président de la DRAC, suggère que la question de la propreté soit également traitée par le CICA sur la sécurité car les deux thématiques sont liées et constituent selon lui les problèmes majeurs de l'arrondissement. Il note comme premier point négatif le fait que les toilettes qui étaient présentes dans le jardin ont été supprimées et pas remplacées, ce qui a causé des difficultés dans l'arrondissement, les sanisettes se situant toutes loin du Forum. Il souhaite donc savoir si, après 20 heures, alors que la Canopée est encore ouverte, il y aura des toilettes publiques et où elles se situeront. Il estime en effet qu'il n'est pas possible de demander à un visiteur qui se trouve au deuxième étage de la Canopée de descendre pour faire ses besoins et sortir dans le jardin pour y trouver des sanisettes - s'il en est prévu, ce qui n'est pas sûr, d'après lui. Il s'agit à ses yeux d'une vraie difficulté. Il remarque que, finalement, sous la pression réalisée sur le comité de suivi, 4 toilettes Decaux ont été accordées aux quatre coins du jardin. Il déplore le fait qu'aujourd'hui

on conditionne ces toilettes à l'accord des monuments historiques. Il déplore également l'incertitude en la matière alors que le temps passe. Ayant été mis plusieurs fois devant des faits accomplis, il exprime son inquiétude au sujet de la propreté à l'intérieur de la Canopée au même titre que de la sécurité.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme BOURGUINAT.

Mme Elisabeth BOURGUINAT indique avoir obtenu un entretien avec le directeur du centre commercial du Forum qui a précisé à cette occasion qu'il avait travaillé pour le groupe Decaux et qu'il connaissait donc la question des toilettes particulièrement bien. Il a par ailleurs reconnu qu'en fait les gens ne se rendent pas dans ces sanisettes, qui constituent un échec, puisqu'elles sont souvent cassées, sont sales, anxiogènes. Elle déplore que l'on propose de mettre en place aux Halles ces dispositifs alors que les personnes ne les utiliseront pas, ce qui conduira à perpétuer une situation insatisfaisante qui incitera les personnes à faire leurs besoins n'importe où. Elle ajoute que les sanisettes seraient fermées à 22 heures. Elle rappelle alors sa position initiale, demandant des toilettes publiques dans les rez-de-chaussée de la Canopée. Elle ajoute qu'Alexis VERON a affirmé qu'il était hors de question d'installer des toilettes gratuites, comme c'est le cas dans les autres centres commerciaux d'Unibail, car, lorsque c'est le cas dans des gares, ces toilettes sont tout de suite cassées – les personnes arrachant les sèche-mains Dyson, etc. C'est la raison pour laquelle le choix a été fait de toilettes payantes. Au regard de la population des Halles, elle doute du fait que les personnes paieront 50 centimes d'euros pour utiliser les toilettes. Même une carte du Forum donnant la gratuité lui paraît une solution insatisfaisante. Selon elle, au regard de la situation centrale, de gare, des Halles, et de la population qui les fréquente, et au regard de l'expérience du passé - les Halles ayant selon elle constitué un "urinoir géant" - cette question mérite d'être traitée de manière sérieuse. Dans ce contexte, elle se dit persuadée que les 4 sanisettes du jardin ne pourront répondre à l'enjeu. Elle reconnaît cependant l'effort d'Alexis VERON qui ajoute trois toilettes au sein du Forum - pour un total de 5 - mais déplore l'absence de celles-ci au rez-de-chaussée. Elle résume en considérant qu'il y aura au total 4 sanisettes pour l'ensemble du jardin et la Canopée, sanisettes qui, en plus, ne seront pas utilisées.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Alain LE GARREC.

M. Alain LE GARREC rappelle que le problème des sanisettes concerne l'ensemble de la capitale et que sa demande constitue une forme de litanie. Il souhaiterait qu'une solution efficace soit enfin trouvée à ce problème sachant que, selon lui, il serait possible d'organiser chaque soir une réunion sur ce thème, tant les gens sont concernés. Il estime que les sanisettes sont surtout utilisées par les touristes, par curiosité.

Concernant la sécurité, il se souvient qu'un groupe de travail avait été mis en place, présidé par le docteur BRULET. Il souhaite savoir si ce groupe est toujours actif et quels sont ses résultats dans la mesure où Madame HIDALGO leur avait confié des missions très précises. Il évoque alors, notamment, la question des SDF présents dans les tunnels qui constitue un vrai sujet d'inquiétude.

M. Jean-François LEGARET rappelle alors que le docteur BRULET avait remis des rapports qui ont été classés et qu'ils ne sont plus évoqués. Il considère qu'il a pour sa part posé la question des toilettes publiques dès le début et exprime son étonnement qu'aucune n'ait donc été prévue, même si chacun des établissements disposera de ses propres toilettes, pour ses usagers. Il estime que l'afflux de personnes avec l'ouverture de la Canopée et du jardin posera des difficultés. Il rappelle que deux équipements ont existé par le passé, qui étaient gérés par la direction des parcs et jardins et qui fonctionnaient de manière satisfaisante, avec des "dames pipi". L'inconvénient était qu'ils fonctionnaient sur les horaires d'ouverture des parcs et jardins ce qui posait problème à la nuit tombée, au regard de la fréquentation nocturne du quartier. Il déplore une forme d'aberration sur ce dossier. Il confirme que les sanisettes ne recueillent pas l'unanimité, à juste titre, et que leur caractère gratuit induit qu'elles sont plus fréquemment saccagées, cassées, plus que lorsqu'elles étaient payantes. Il ajoute que le nouveau modèle est accessible aux handicapés mais plus volumineux et donc complexe à installer sur l'espace public et notamment dans les rues autour du jardin. Le périmètre du jardin apparaît ainsi comme le seul possible, à la fin. Il déplore le fait de ne pas avoir de réponse concrète à cette problématique, aujourd'hui, et incite les participants à continuer à formuler des demandes à ce sujet, avec lui. L'ouverture de la Canopée et du jardin sans avoir traité cette question constituerait ainsi selon lui une erreur. Il estime que l'unanimité peut exister sur cette question et demande à nouveau que des réponses soient apportées.

M. Bruno JULLIARD proposera lors de la réunion publique de la SEM, le lundi 8 décembre, portant essentiellement sur l'avancée des travaux, que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour. Le premier concernerait le kiosque à musique et le second la question des toilettes. Il relève que, depuis plusieurs années lorsque des espaces publics supplémentaires sont livrés, l'engouement populaire est très grand - et au-delà des parisiens- comme l'a montré l'exemple des berges de Seine, qui sont très fréquentées, y compris l'hiver. Il estime que ce sera certainement le cas pour la Canopée, ce qui accentue l'importance de la question des toilettes publiques. Il confirme que Mao PENINOU souhaite que, sur les 200 sanisettes supplémentaires, 4 soient installées sur le jardin des Halles. Mais il précise ne pas avoir de précisions sur le modèle et l'emplacement. Il ajoute que, dans le X^e arrondissement, le long du canal Saint-Martin, cette question a fait

l'objet d'expérimentations - plus ou moins esthétiques, il le reconnaît. Des échanges avec Mao PENINOÛ pourraient peut-être ainsi conduire à des expérimentations dont le caractère temporaire pourrait rendre l'ABF moins exigeante. Ce sujet lui paraît en tous cas important en termes de bien-être, d'hygiène publique.

Il sollicite l'assentiment de Monsieur le Maire pour ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion du 8 décembre.

M. Jean-François LEGARET est tout à fait d'accord et confirme qu'il en discutera avec Mao PENINOÛ. Il se dit prêt, également, à accompagner une délégation des associations locales pour étudier les solutions du X^e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD répète que les expérimentations ne sont pas forcément esthétiques mais très efficaces.

M. Jean-François LEGARET souhaite aborder maintenant les questions diverses. Il précise que la question sur la rue Jean-Jacques ROUSSEAU a déjà fait l'objet d'une réponse.

QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme BOURGUINAT.

Mme Elisabeth BOURGUINAT indique avoir entendu dire que le C.E.A.S.C. (23, rue de la Sourdière), qui accueille de très nombreuses activités associatives, allait fermer. Elle souhaite des précisions à ce sujet.

M. Jean-François LEGARET se dit très préoccupé par cette situation qui dégénère depuis quelques mois à cause d'un conflit entre une association propriétaire de l'immeuble USEPPM et le C.E.A.S.C qui est l'association gestionnaire. L'association propriétaire a selon lui décidé de manière un peu brutale de dénoncer la convention et d'ordonner aux organisateurs de quitter les lieux le 31 décembre au plus tard. Il s'oppose à ce départ au regard des utilisateurs, des activités, des droits d'inscription perçus pour l'année scolaire, etc. Mais il n'est pas sûr de parvenir à ramener une forme de calme au regard des rivalités fortes entre personnes. Des avocats traitent ce dossier et il regrette son évolution dans la mesure où aucune raison objective ne justifie selon lui cette "mini guerre". Il réaffirme qu'il mènera les actions nécessaires pour combattre cette situation et trouver une solution pour cette association qui est une maison de quartier avec des activités de loisir, de détente, nécessaires aux habitants. Il réaffirme sa mobilisation sur ce dossier et appelle tous les volontaires à s'y associer. Il passe la parole à M. MUTTI.

M. Marc MUTTI rappelle que le C.E.A.S.C constitue le pendant, à l'ouest, du centre d'animation des Halles. Il s'agit selon lui d'une problématique de droit privé et il confirme qu'il suit ce dossier de manière attentive. Les usagers, après le C.E.A.S.C, sollicitent eux-mêmes, désormais, les services d'un avocat. Il précise que le propriétaire a pour sa part été abandonné par son avocat et a commis des erreurs de gestion en pratiquant notamment des coupures d'électricité. Il ajoute que la police a été mobilisée pour "calmer les esprits" et que, 10 jours auparavant, il s'est rendu à l'assemblée générale du C.E.A.S.C pour rassurer les usagers, associatifs ou particuliers, qui utilisent le local. Il confirme que tout sera en place au premier janvier et répète qu'il suit ce dossier avec la plus grande attention.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. LE GARREC pour poser ses questions.

M. Alain LE GARREC estime que ses questions dépassent les compétences de M. JULLIARD et devront faire l'objet de discussions avec d'autres interlocuteurs.

Il évoque en premier lieu la question des horaires et le fait que la RATP évoque une ouverture prolongée du RER. Il souhaiterait avoir des précisions sur les conséquences pour les Halles, au regard des nouveaux flux de personnes qui seront nécessairement induits. Il évoque également la question du travail le dimanche qui fait l'objet d'un débat, actuellement avec Madame le Maire. Il rappelle que le centre commercial, hormis les cinémas et un ou deux magasins est fermé le dimanche. Une ouverture des magasins le dimanche aux Halles modifierait ainsi encore une fois la donne en matière de sécurité. Il prône l'anticipation en la matière.

Enfin, il évoque l'implantation d'un Monoprix au premier étage et les problématiques de livraisons - du magasin et des clients - qui y sont liées, au regard de la complexité de celles-ci dans le quartier. Cette question devrait aussi être étudiée en amont pour éviter que les habitants souffrent trop des nuisances que l'on peut prévoir.

M. Jean-François LEGARET propose ironiquement de poursuivre la séance en nocturne sur le débat de l'ouverture des magasins le dimanche.

M. Bruno JULLIARD indique que si les Halles devaient être concernées par l'ouverture le dimanche, il faudrait prendre en compte les usages et les transports en commun et l'ouverture des équipements publics. Une approche globale sur le secteur doit ainsi être privilégiée, notamment pour aborder la question de la sécurité. La question des approvisionnements pourrait également être ajoutée à l'ordre du jour de la réunion de la SEM qu'il a précédemment évoquée, au regard de son lien avec la question des modalités de transport.

M. Jacques CHAVONNET rappelle qu'il a participé à la concertation et que le travail qui était prévu sur le jardin n'a jamais été réalisé. Il estime que M. MANGIN a livré un bout de son jardin et que ce jardin n'est pas vraiment celui que les habitants attendaient. Il avoue être notamment irrité par le fait que les trois fontaines livrées un an auparavant n'ont jamais fonctionné car elles ne délivrent pas d'eau alors que l'eau potable serait utile dans le jardin. Il indique avoir relancé M. HUCHET à plusieurs reprises mais que rien n'a été fait pour les remplacer alors que cela est promis depuis 3 à 4 mois. Sachant que la deuxième partie du jardin comportera sans doute les mêmes équipements, il souhaite alerter sur les conséquences possibles si ce devait être le même fabricant que celui des fontaines qui fournissait les jets d'eau. Il reconnaît que la DDVE n'a pas les moyens de remplacer les fontaines et croit comprendre que c'est la ville qui va financer le remplacement, même s'il n'en n'est pas sûr. Il trouve inacceptable que ces fontaines ne fonctionnent pas depuis un an. Il précise qu'il pose la question à chaque comité et ajoute que 4 mois ont été nécessaires pour obtenir un simple pommeau de remplacement.

M. Jean-François LEGARET indique que Mme BOURGUINAT souhaiterait des réponses à ses questions en attente concernant, notamment, le projet sur l'immeuble situé à l'angle de la rue des Bourdonnais et de la rue Saint-Honoré. Il répond ne pas avoir de précision à ce sujet. Concernant l'agrandissement de l'école de Saint-Germain-L'auxerrois, il dit espérer lui aussi qu'il a été inscrit au budget 2015, même s'il n'a pas connaissance des derniers arbitrages de Madame le Maire. La conférence de programmation s'est tenue quinze jours auparavant avec Mme HIDALGO et les 20 maires d'arrondissement et il précise que ce point a constitué la seule demande du 1^{er} arrondissement.

Concernant la question de Mme BOURGUINAT sur les logements sociaux dans le cadre de l'agrandissement de la Samaritaine il répond qu'il ne dispose pas d'informations complémentaires. Une décision de justice est attendue avant de relancer les travaux. Ce n'est qu'alors que les éléments de permis pourront selon lui être étudiés à nouveau.

M. Alain LE GARREC indique avoir évoqué le sujet avec Jean-Yves MANO avant la fin de la mandature car il était intéressé par ce dossier. Il avoue avoir été étonné que Paris Habitat n'ait pas donné la réponse dans la mesure où, à sa connaissance, la ville a signé un contrat avec Paris Habitat et avec les logements destinés. Cette question l'a donc étonné au regard de ce contrat signé - à moins qu'il soit caduc - avec Paris Habitat, la Samaritaine voire la ville, qui utilisait son droit sur ces sujets. La non-réponse de Paris Habitat serait donc signe que le contrat signé n'irait pas jusqu'au bout, ce qui l'étonne.

M. Jean-François LEGARET exprime lui aussi son étonnement à ce sujet et pense que la réponse de M. LE GARREC est la plus probable même s'il faut selon lui obtenir une confirmation.

Il aborde ensuite les thèmes proposés par Mme BOURGUINAT pour de prochaines sessions du CICA. Il cite en premier lieu la question de l'accès au soin avec la réponse à apporter au manque d'infirmières, aux loyers trop élevés pour l'installation de jeunes médecins, à la question des personnels paramédicaux et un point sur le nouveau projet de réaménagement de l'Hôtel Dieu.

Le deuxième thème concernerait le réaménagement de la zone piétonne des Halles, avec la définition du périmètre exact de la future zone piétonne, le mode de contrôle pour l'accès, le plan de circulation pour les véhicules, la délimitation de l'emprise accordée aux terrasses et étalage, la localisation des places de stationnement et de livraison, le calendrier de la rénovation des chaussées, le compte-rendu de la réduction du budget pour les travaux de surface prévus dans le cadre du projet de rénovation des Halles. Ces questions, nombreuses, pourront selon lui être synthétisées.

Il aborde ensuite les propositions de thèmes de M. CHAVONNET. Le thème de la Canopée et des installations publiques et privées lui semble avoir été déjà largement abordé. Un autre thème concerne la vie dans la zone piétonne des Halles avec la fermeture effective de la zone, le type de fermeture et de contrôle. Le troisième thème concernerait le bilan du plan d'installation 1000 caméras, avec un zoom sur l'arrondissement, les réponses aux demandes d'installations locales de caméras justifiées par des risques avérés, la politique sécuritaire mise en place sur la base du plan et ses résultats, la nécessité de maintenir une police en uniforme dans la rue, avec des patrouilles. Un autre thème aborderait le tourisme dans l'arrondissement, pour faire suite à un précédent CICA du 11 mai 2006 sur le même sujet, en présence de Jean-Bernard BROS, adjoint au maire de Paris dont, selon M. CHAVONNET, aucun des engagements pris alors n'a été tenu, avec l'état des sites

touristiques de l'arrondissement, la documentation en français et langues étrangères et les lieux de distribution, la sécurité et la police sur les lieux touristiques, la télésurveillance, le dépôt de plainte, l'information, les ambassadeurs itinérants, les étudiants en plusieurs langues. M. Jean-François LEGARET considère qu'il est possible de rajouter à ces questions celle évoquée ce soir avec le travail d'anticipation à mener sur les phénomènes d'insécurité. Il répète qu'il souhaite que la première réunion du CICA soit consacrée à cette question en invitant Mme BROSEL, le Préfet de police ou son représentant, la Commissaire du 1^{er} arrondissement mais aussi les responsables des équipements à gérer présents ce soir, ainsi que la responsable du Forum des images - dont il regrette qu'elle ne soit pas là tout en reconnaissant qu'il a peut-être oublié de l'inviter - ainsi que des responsables d'Unibail qui sont directement concernés puisque si les équipements publics ont été abordés, avec leurs 6000 mètres carrés, ils ne constituent pas la plus grande partie des espaces qui vont être gérés dans l'ensemble des Halles.

Il répète qu'il proposera ce thème pour la prochaine séance du CICA et que le conseil d'arrondissement arbitrera ce point lors de la prochaine séance.

M. Alain LE GARREC s'exprime hors micro pour souhaiter la présence d'autres intervenants comme la SEM ou la RATP.

M. Jean-François LEGARET lui répond qu'il s'efforcera de convier tous les interlocuteurs nécessaires. Il remercie Bruno JULLIARD et le directeur des affaires culturelles et demande qu'on les applaudisse pour les remercier de la qualité des réponses qu'ils ont apportées dans le cadre de cette séance dense sur des sujets importants. Il loue la qualité d'échange et de dialogue dont il souhaite qu'elle perdure pour approfondir ces sujets et apporter des réponses adaptées sur le projet qui intéresse chacun et où tous se sont beaucoup impliqués.

M. Jean-François LEGARET lève la séance à 20h55.

ASSOCIATIONS INSCRITES AU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

- « ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU CONSERVATOIRE D PARIS »
- « AMICALE DES LOCATAIRES DU 112/118 RUE RAMBUTEAU
- « LE POINT ASSO »
- « ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE ET SÉCURITÉ AUTOUR DE St EUSTACHE »
- « ASSOCIATION ACCOMPLIR »
- « « GLOB'HALLES »
- « ASSOCIATION CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS »
- « CONNEXION PLUS »
- « ASSOCIATION INTER-ACTIVITES »
- ASSOCIATION « CURIOSITAS »
- « LES VERTS ILE DE FRANCE ECOLOGIE »

ASSOCIATIONS NON ENCORE INSCRITES AU CICA MAIS AYANT ASSISTE A LA SEANCE

- « ASSOCIATION MUSEE EN HERBE »